

# Ma première inscription

les francas  
de Pau



Les Animations Francas de Pau est une association d'éducation populaire regroupant 3 accueils de loisirs et une Maison du Jeu.

La **Maison de l'Enfance Daran** au Hédas (2 rue de Guiche) accueille les enfants de 2.5 ans à 12 ans et 11 mois. Elle est ouverte les mercredis après midi en période scolaire et en journée durant les vacances

[daran@francasdepau.fr](mailto: daran@francasdepau.fr) 05.59.83.72.78

Le **Centre Maternel Gabard** situé derrière la Clinique Marzet ( 31 av Honoré Baradat) accueille les enfants de 2.5 ans à 6.5 ans. Il est ouvert le mercredi en période scolaire et durant les vacances scolaires en journée ou demi journée

[gabard@francasdepau.fr](mailto: gabard@francasdepau.fr) 05.59.90.32.53

L'**accueil de loisirs de Marancy** situé quartier Berlioz ( 29 rue Mozart ) accueille les enfants de 2.5 ans à 12 ans et 11 mois. Il est ouvert le mercredi en période scolaire et durant les vacances scolaires en journée ou demi journée

[marancy@francasdepau.fr](mailto: marancy@francasdepau.fr) 05.59.30.07.34

Pour toute première inscription, il est nécessaire de venir déposer le **dossier complet** directement sur une permanence d'ouverture:

- **le siège social** mercredi 9h-12h30 puis 13h-17h30 puis jeudi et vendredi 9h-12h30

[administration@francasdepau](mailto: administration@francasdepau.fr) 05.59.90.32.50

- un **accueil de loisirs** mardi et vendredi 15h-18h

**Retrouvez nous sur les réseaux**



[INSTAGRAM](#)

[FACEBOOK](#)



*Animations Francas de Pau*

## Pièces nécessaires pour un dossier complet:

- fiche d'inscription remplie (1 par enfant)
- un justificatif de domicile
- photocopie des vaccins obligatoires
- RIB pour la mise en place du portail famille et du prélèvement automatique

### Si besoin:

- attestation de quotient familial CAF Janvier de l'année en cours
- attestation VACAF pour les familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 750 €
- attestation de prise en charge (entreprise, CCAS,...)
- P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé)
- attestation de la M.D.P.H (enfant à besoins spécifiques) et A.E.E.H (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé)

## Mise en place du PORTAIL FAMILLE des Animations Francas de Pau (se fait uniquement au siège)

- une fois votre RIB enregistré, vous signez un mandat de prélèvement
- vous recevez par mail des identifiants de connexion au portail
- vous recevez par mail les tutos d'utilisation du portail



**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
 CENTRE DE LOISIRS DES ANIMATIONS FRANCAS DE PAU  
 31, avenue Honoré Baradat - 64000 PAU - Tél : 05.59.90.32.50

ECOLE/STRUCTURE SPECIALISEE : .....

L'ENFANT	
NOM :	Prénom :
Date de Naissance :	Sexe :    Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/>
LE FOYER DE L'ENFANT	
Responsable : .....	Responsable : .....
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
<b>ADRESSE :</b>	
N°                    Voie	
Complément :	
CP                    Ville	Téléphone fixe :
TEL PORTABLE	TEL PORTABLE
TEL PRO	TEL PRO
MAIL	MAIL
PROFESSION	PROFESSION
EMPLOYEUR	EMPLOYEUR
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	
Nom de l'allocataire sur lequel est rattaché l'enfant :	
<input type="checkbox"/> N° CAF ou <input type="checkbox"/> N° MSA : .....	QF :                    Aide au Temps Libre ou Bon vacances MSA : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Etes-vous suivi par un travailleur social ?    OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui merci d'indiquer son nom ainsi que le nom de l'organisme :	
Responsable si différent du foyer : .....	Responsable si différent du foyer : .....
NOM	NOM
Prénom :	Prénom :
TEL PORTABLE	TEL PORTABLE
TEL PRO	TEL PRO
MAIL	MAIL
TEL FIXE	TEL FIXE
PROFESSION	PROFESSION
EMPLOYEUR	EMPLOYEUR
Autorité parentale conjointe : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
<b>Attention : dans le cas d'une garde partagée, si vous souhaitez une facturation séparée, chaque parent doit fournir une fiche d'inscription.</b>	
AUTRES PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT (DONNER OBLIGATOIREMENT UN CONTACT)	
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
TEL FIXE :	TEL FIXE :
TEL PORTABLE :	TEL PORTABLE :

**AUTORISATIONS :**

- J'autorise mon enfant à participer aux sorties (piscine, cinéma, théâtre...) : OUI  NON
- J'autorise que mon enfant soit pris en photo (et/ou vidéos) dans le cadre des activités du Centre de Loisirs ou des Camps. Ces images sont parfois utilisées pour la promotion de notre Association notamment sur notre site internet et nos plaquettes.    OUI, j'accepte                     NON, je refuse
- J'autorise les personnes mentionnées ci-dessus à venir récupérer mon enfant. Elles devront se munir d'une pièce d'identité.

**RENSEIGNEMENTS SANITAIRES :**

**Fournir obligatoirement une photocopie de tous les vaccins à jour.**

NOM DU MEDECIN TRAITANT : ..... TELEPHONE : .....

**Votre enfant présente-t-il des troubles de la santé ?** OUI  NON

Si oui, lesquels ? .....

**Votre enfant fait-il l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ?** OUI  NON

Si oui, veuillez joindre une **copie du PAI** et prendre contact avec le ou la responsable du centre de loisirs.

**Votre enfant est-il en situation de handicap ?** OUI  NON

Si oui, veuillez joindre une copie une **copie de l'attestation de la MDPH** et prendre contact avec le ou la responsable du centre de loisirs.

**Si oui / Bénéficiez-vous d'une Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) OUI  NON**

Si oui, veuillez joindre une **copie de l'attestation AEEH**.

Autres recommandations des parents : .....

**REPAS :**

Standard   
Végétarien occasionnel (sans porc)   
Végétarien

- Jecertifie avoir lu et pris connaissance des modalités de fonctionnement des centres de loisirs ainsi que du règlement intérieur de l'association des Animations Francas de Pau ; Je m'engage à le respecter et à en discuter avec mes enfants.
- J'ai bien lu notamment, **la règle d'inscription et d'annulation de « 14 jours avant ».**
- J'autorise la direction du centre de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant (médecin, hospitalisation...).
- J'atteste l'exactitude des renseignements portés sur ce document et je m'engage à faire connaître à l'organisateur toutes modifications éventuelles.

Fait à ..... le .....

Signature du ou des parents :

**Un délai de 48H peut-être nécessaire pour la saisie du dossier.**

**PIECES A FOURNIR AU DOSSIER :**

- Justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer, ...)
- Photocopie des vaccins obligatoires (pages du carnet de santé de l'enfant)
- Attestation de prise en charge (CCAS, armée, CASIPP, Comité entreprise, service sociaux, ...)
- Attestation Quotient Familial CAF ou MSA du mois de Janvier de l'année en cours (fournir obligatoirement attestation VACAF pour les familles ayant un quotient inférieur ou égal à 750€, courrier reçu en début février sur votre espace personnel CAF)
- Attestation MDPH (pour les enfants à besoins spécifiques) et AEEH
- P.A.I.
- RIB pour la mise en place du prélèvement automatique***



# REGLEMENT INTERIEUR

## 1- PREAMBULE

### Notre charte de valeur :

L'association « Les Animations Francas de Pau » affirme quotidiennement grâce aux actions qu'elle propose sa vocation éducative, sociale et culturelle.

Elle agit sur le territoire de Pau en direction des enfants, des jeunes et des familles.

La volonté de l'association est de promouvoir la place que les enfants, les jeunes doivent avoir dans la société.

L'action de l'association s'inscrit dans le projet de la Fédération Nationale des Francas et s'appuie sur les principes de laïcité et de citoyenneté auxquels elle est fortement attachée (référence à la charte de la laïcité élaborée entre la CAF et ses partenaires).

L'association a signé une charte de qualité des centres de loisirs qui l'engage à :

- Améliorer en permanence les conditions d'accueil des enfants.
- Enrichir les propositions de loisirs en direction des enfants et des jeunes
- Permettre la rencontre et la participation des familles
- Accompagner les animateurs dans leurs parcours de formation.

### LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION :

L'accueil des enfants en Centre de loisirs, des espaces de vie ouverts sur les quartiers dans lesquels les enfants de 2.5 ans à 12 ans et 11 mois se retrouvent les mercredis et vacances scolaires, se rencontrent, échangent, à travers des animations diversifiées.

L'accueil d'enfants et de parents pour des moments à partager à travers :

- « LILABUL », 3 LAEP ouverts aux parents et à leurs enfants âgés de 0 à 4 ans. Deux lieux à la Maison de l'Enfance Daran et la Maison de l'Enfance Gabard ainsi que le LILABUL en balade sur le parc Noulibos
- Les « Ca me dit Loisirs » ouverts aux parents et leurs enfants quel que soit leur âge. Des rendez-vous thématiques, certains samedis dans chaque centre de loisirs, pour passer un moment convivial avec d'autres familles.

L'accueil de classes pour des projets qui participent aux acquisitions scolaires, définis avec les enseignants.

L'accueil d'enfants, d'adultes, de collectivités à la Maison du Jeu avec les propositions de la ludothèque emprunts, prêts de jeux et animations, ainsi que les moments festifs « la Fête du Jeu » et « Festijouer », le salon du jeu, des jouets et des joueurs ».

La formation des animateurs, des directeurs à travers notamment l'accompagnement du parcours BAFA, BAFD, BPJEPS.

Des actions de formation dans les domaines du social, médico-social, enseignement.

Nos règles de vie sont basées sur le respect mutuel et constituent le cadre d'un bon fonctionnement et d'échanges entre tous (enfants, parents, personnel administratif et personnels d'animation).

## 2 - LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS

Les mercredis : Accueil de 2.5 ans à 12 ans et 11 mois

- Un accueil à la journée à Marancy et Gabard de 7h30 à 18h30
- Un accueil l'après-midi à Gabard, Daran, Marancy de 13h30 à 18h30
- Attention : Gabard centre maternel accueille de 2.5 ans à 6.5 ans

Les repas :

Pour les enfants ayant école le mercredi matin, le repas est assuré par la cantine scolaire. Seuls les centres de loisirs de Marancy et Gabard peuvent assurer la restauration le midi.

Le transport des mercredis :

- Accueil en après-midi : si votre enfant fréquente une école publique paloise, un service de bus gratuit le conduira vers nos centres de loisirs, à condition que vous l'ayez préalablement inscrit.  
Nous assurons l'encadrement des enfants pendant le transport en bus.  
Vous avez aussi la possibilité d'emmener votre enfant par vos propres moyens vers le centre de loisirs de votre choix à partir de 13h30
- Accueil à la journée : pour les enfants n'ayant pas école le mercredi matin ou dont l'école n'est pas desservie par les navettes école-centre, vous devez emmener votre enfant par vos propres moyens au centre de loisirs de Marancy ou de Gabard et le récupérer le soir au même endroit.  
Le soir vous devez récupérer votre enfant sur le centre de loisirs où vous l'avez inscrit.

Les vacances : Accueil de 2.5 ans à 12 ans et 11 mois

Pendant les vacances scolaires et l'été, nos trois centres de loisirs Gabard, Daran et Marancy, fonctionnent de 7h30 à 18h30.

- Attention : Gabard centre maternel accueille de 2.5 ans à 6.5 ans

Les repas : Les repas, goûters et pique-nique sont prévus dans le fonctionnement de la journée. Il vous sera demandé de fournir uniquement le sandwich et la gourde d'eau lors de sortie à la journée, le reste du pique-nique étant organisé par la structure.

## 3 - MODALITES D'INSCRIPTION

PORTAIL FAMILLE :

Pour faciliter les demandes de réservation, les familles peuvent demander l'accès au portail en ligne qui permet de faire les démarches de demande d'inscription ou d'annulation directement par internet. Cet accès n'est activé qu'avec la mise en place du prélèvement automatique et sous certaines conditions.

(Notamment deux rejets de prélèvements entraînent la désactivation des inscriptions via le portail)

Contactez le siège social directement !

Les frais de rejet de prélèvement sont à la charge des familles au tarif en vigueur.

-----

Le premier dossier et demande d'inscription peuvent se faire soit :

- Au siège social de l'association (31 avenue Honoré Baradat à Pau)  
Le mercredi après-midi de 9h à 12h30 et 13h00 à 17h30  
Le jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30  
(fermeture aux publics le lundi et mardi)
- Sur le centre de loisirs choisi par la famille  
Ouverture aux publics, le mardi et vendredi de 15h00 à 18h00

Un délai de 48h peut-être nécessaire pour enregistrer le dossier d'inscription.

Sur rendez-vous, vous avez la possibilité de visiter les centres de loisirs et de rencontrer son (sa) directeur(trice)

- Les inscriptions passent principalement par le portail famille « ICAP » .
- Règles d'inscription : sur une même semaine de vacances, l'enfant sera inscrit sur un seul centre de loisirs (pas de panachage sur plusieurs centres).

- Les inscriptions sont possibles sous réserve de places disponibles dernier délai 3 jours avant la date d'inscription souhaitée
- Pour les familles qui ne peuvent ou ne souhaitent pas avoir accès au « portail famille » le principe du paiement d'avance à la réservation est obligatoire (espèces, chèque, chèques vacances, CB, virement )
- Les cas d'impayés ou de rejets de chèque ou de prélèvement pourront impliquer un arrêt temporaire de l'accueil d'un enfant.

## 4 - MODALITES D'ANNULATION

Règle des 14 jours calendaires : Si vous souhaitez annuler un ou plusieurs mercredis vous pouvez le faire au plus tard 14 jours avant le jour d'accueil. ( ex : Mercredi 11 pour le mercredi 25 du même mois ) ou fournir un certificat médical dans les trois jours si votre enfant est malade.

Règle « Annulation vacances » : Les annulations devront être faites au plus tard 14 jours avant le début du séjour et cela pour la totalité de celui-ci pour les périodes de petites vacances et pour la totalité du mois de juillet et du mois d'août.

Toute absence non signalée dans les délais ou non justifiée par un certificat médical sera facturée.

## 5 - ACCUEIL DES ENFANTS

### SANTE, ALLERGIES, CONTRE INDICATIONS MEDICALES:

En cas de maladie contagieuse de l'enfant, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents doivent fournir un certificat médical de non contagion au retour de l'enfant.

En cas de maladie ou d'accident (mal de tête, mal de ventre, fièvre, contusion) ne nécessitant pas l'appel des secours, les parents s'engagent à tout mettre en œuvre pour être joignable et à récupérer l'enfant le plus rapidement possible dès l'appel du centre de loisirs.

L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas donner un médicament sans une autorisation écrite des parents et sans l'ordonnance médicale du médecin traitant.

Pour la santé de tous, un enfant ne doit pas être en possession de médicaments. Les médicaments sont remis à un membre de l'équipe d'animation par les parents.

Les parents s'engagent à remplir et à tenir à jour la fiche sanitaire et faire un point pour élaborer un P.A.I. (projet accueil individualisé) avec le directeur sur chaque période de réservation).

Le panier repas est possible uniquement sur présentation d'une ordonnance ou P.A.I.

### RESPONSABILITE :

L'enfant est sous la responsabilité de l'association une fois qu'il a été confié à un animateur ou au directeur par le responsable légal.

L'organisation des accueils et des activités relève de la responsabilité de l'association dans le respect de la législation éditée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education et de recherche du code de l'action sociale des familles).

L'enfant ne sera confié pour son départ qu'aux parents ou personnes nommément désignés sur la fiche d'inscription et prévenir si occasionnellement une personne doit venir chercher l'enfant.

Les enfants ne doivent apporter aucun objet de valeur : bijoux, téléphones portables, jeux électroniques, jouets personnels, argent. Le centre de loisirs éducatif décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets ci-dessus désignés appartenant aux enfants.

## PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES :

Nous accueillons des enfants en situation de handicap sur nos structures ; Afin de proposer un accueil de qualité un protocole a été travaillé dans l'association :

- Une rencontre préalable avec les familles est obligatoire avant toute inscription afin de définir conjointement un projet d'accueil avec le directeur(trice) du séjour.
- L'accueil est progressif (deux heures ou demi-journée) et peut évoluer positivement vers un accueil plus important.
- Fournir :
  - o L'AAEH si vous bénéficiez de cette allocation
  - o la notification MDPH le cas échéant.
- En cas de difficulté pour l'accueil, une proposition de réorientation pourra être proposée.

## LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE (n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 1er Juin 2019)

La loi informatique et libertés définit les principes à respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation de données personnelles. Elle garantit également un certain nombre de droits pour les personnes concernées. Le respect de ces principes vous permet de réaliser vos démarches.

Les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies et traitées que pour un usage déterminé et légitime, correspondant aux missions des Animations Francas de Pau, responsable du traitement.

Les informations qui vous sont demandées font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux professionnels travaillant dans le service. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Elles sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le directeur de l'association.

## REGULATION :

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnements et de vie fixées par l'équipe d'encadrement.

Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité (dégradation, vol, violence verbale et/ou physique, non-respect des personnes et du matériel, discrimination, ..) ou si le comportement de l'enfant ou du parent perturbe gravement le fonctionnement de la vie collective alors les parents en seront avertis par l'équipe d'animation afin d'établir un dialogue avec la famille et l'enfant dans le but de tenir un discours complémentaire et de trouver une solution.

Sans amélioration, l'équipe pourra aller jusqu'à refuser l'accueil de l'enfant temporairement ou définitivement.

Avec le soutien financier de :



### LES ANIMATIONS FRANCAS DE PAU

31 avenue Honoré Baradat 64000 Pau - Tél. : 05 59 90 32 50 - Fax : 05 59 90 32 51  
animations@francasdepau.fr - www.francasdepau.fr - N°SIRET : 417 816 238 000 55 APE 9329Z

# Ecoles publiques de Pau rattachées à nos accueils de loisirs

	Centre Maternel GABARD	Maison Enfance DARAN	Accueil Loisirs MARANCY
ARC EN CIEL			✓
BOSQUET	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE	
BUISSON	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE	
FLEURS			✓
GASTON PHOEBUS		✓	
HENRI IV	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE	
LAPUYADE			✓
LAURIERS	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE	
LEON SAY		✓	
MARCA		✓	
MARANCY			✓
NANDINA PARK	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE	
TRIANON		✓	

## Modes de paiements:

- prélèvement automatique (uniquement pour les familles ayant l'accès au portail)
- carte bleue sur l'espace Gabard (siège social et Centre Maternel de Gabard)
- espèces, chèque, chèque vacances sur l'ensemble des structures

## Tarifs:

Quotient Familial	Pau		Communes extérieures	
	journée	demi-journée	journée	demi-journée
inférieur à 750 €	17.60€	11.85€	23.10€	15.42€
751€-800€	18.10€	12.10€	23.60€	15.57€
801€-900€	20.10€	13.10€	25.60€	16.67€
901€-1100€	21.60€	13.85€	27.10€	17.42€
1101€-1300€	22.80€	14.63€	28.30€	18.20€
1301€-1500€	24.10€	15.47€	29.60€	19.05€
1501€-1800€	25.60€	14.45€	31.10€	20.02€
supérieur à 1800€	27.10€	17.42€	32.60€	21€
REPAS	Inclus dans le prix journée	Supplément 4.80€	Inclus dans le prix journée	Supplément 4.80€

Avec le soutien financier de :